

LES FORGES

Des projets pour le syndicat des eaux

Pour offrir un meilleur réseau d'eau et donc un service encore plus qualitatif aux usagers des 5 communes adhérentes, le syndicat des eaux de l'Avrière projette trois chantiers importants.

Trois importants chantiers de rénovation du réseau vont être lancés dans les prochains mois par le syndicat des eaux de l'Avrière.

Le président, Didier Mathis, a profité de la dernière réunion de l'année pour présenter aux délégués des 5 communes adhérentes, le détail des chantiers qui consisteront à rénover le réseau de distribution dans trois secteurs : de la route des Vosges

à Sanchev à la place de la fête à Uxegney ; sur la rue des Chasseurs aux Forges ; et sur la rue de la Ménère à Uxegney.

Campagne de mesure

Ces travaux ont été décidés au vu des casses, fuites et autres pertes d'eau constatées sur ces parties du réseau. Une campagne de mesure des pertes a été menée par le syndicat grâce à la mise en place de dispositif comme les compteurs de sectorisation. Il a été ainsi possible de localiser les secteurs où les pertes en eau sont les plus importantes.

Taux de rendement

L'amélioration constante de la qualité du réseau menée depuis quelques années a fait évoluer de belle manière le taux de rendement du dit réseau. Moins les fuites sont importantes, plus le taux est élevé puisqu'il représente le rapport entre le volume d'eau consommé donc vendu et le volume d'eau introduit dans le réseau. La détection des fuites, puis la rénovation du réseau restent donc des objectifs prioritaires pour pré-

1,5

million d'euros. C'est la coût des trois chantiers de rénovation du réseau de distribution de l'eau potable qui seront menés à bien en 2019.



Le chantier le plus important se terminera ici à Uxegney, près de la place de la fête, soit à 3,1 km de son point de départ, route des Vosges à Sanchev.

server un taux de rendement déjà excellent. Ce taux, qui était de 77,11 % en 2016, a atteint 83,61 % en 2018. Pour l'améliorer encore ou simplement le maintenir, les chan-

tiers annoncés sont incontournables.

À l'unanimité

Les projets de travaux ont été

adoptés à l'unanimité par les délégués, qui autorisent aussi le président à lancer les marchés et à effectuer des demandes d'aide financière.